

## QUE FAUT-IL POUR POUVOIR VOTER ?

- \* Être adhérent à la MJC Louis Aragon depuis plus de 3 mois au jour de l'élection
- \* Être à jour de sa cotisation

*Les adhérents de l'association âgés de 16 ans révolus à la date de l'assemblée générale ont droit de vote personnel.*

*Les mineurs âgés de moins de 16 ans sont représentés à l'AG par un de leurs parents.*

*A ce titre, les parents ou représentants légaux disposent du nombre de voix correspondant au nombre d'enfants adhérents, en plus de leur propre voix s'ils sont eux-mêmes adhérents.*

### LE POUVOIR

Si vous ne pouvez pas être présent à l'AG, vous pouvez vous faire représenter par tout autre adhérent de plus de 16 ans. Pour cela, remettez-lui un pouvoir signé.

## VOUS SOUHAITEZ VOUS PRÉSENTER EN TANT QU'ADMINISTRATEUR ?

### QU'EST-CE QU'UN ADMINISTRATEUR ?

C'est un adhérent élu au Conseil d'Administration. Il représente les adhérents de la MJC aux réunions du Conseil d'administration, l'instance qui fixe les lignes directrices de gestion de la MJC.

### POUR SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION, IL FAUT :

- \* Être adhérent à la MJC Louis Aragon depuis plus de 3 mois au jour de l'élection.
- \* Être âgé de 16 ans révolus à la date de l'Assemblée Générale.
- \* Disposer de ses droits civiques.

Les membres sortants sont rééligibles.



### POUVOIR

Mme, M.....

\* Est adhérent à la MJC Louis Aragon\*

\* N'est pas adhérent mais représente mon enfant\* .....

et donne pouvoir à .....

pour le représenter à l'Assemblée

Générale du vendredi 25 janvier 2019.

Signature

Fait à Bron, le ..... / ..... /2019

Chaque adhérent ne peut être porteur que de 2 pouvoirs.

*\*Rayer la mention inutile*

### CANDIDATURE

Mme, M.....

\* Est adhérent à la MJC Louis Aragon\*

\* Désire se porter candidat à

l'élection des membres du Conseil d'Administration, lors de l'Assemblée Générale du vendredi 25 janvier 2019.

Signature

Fait à Bron, le ..... / ..... /2019

Chaque adhérent ne peut être porteur que de 2 pouvoirs.

*\*Rayer la mention inutile*

